

qu'elles puissent prendre l'initiative de collaborer avec les gouvernements et les autres parties prenantes pour défendre la dignité et les droits des veuves. Il est prévu que les mesures d'incitation encouragent les églises à assumer leur rôle légitime de répondre aux besoins des veuves comme le prescrit la Bible, qui fait autorité pour les chrétiens et contient plus de 70 versets (Ancien et Nouveau Testament) sur le traitement approprié des veuves.

Nos requêtes Clés

1. **Mise en place de programmes** : Nous appelons les églises à mettre en place des programmes visant à créer des systèmes de soutien et des espaces sûrs grâce auxquels elles pourront fournir des services de conseil ainsi que d'autres formes de soutien psychosocial aux veuves.
2. **Mise en œuvre des politiques et de la législation** : Nous demandons à l'Eglise de tenir les gouvernements responsables et nous appelons les gouvernements à protéger les droits des veuves en mettant en œuvre des lois et des politiques qui protègent les droits et la liberté des veuves.
3. **Changement d'attitude et de comportement à l'égard des veuves** : Les veuves sont des êtres humains à part entière, créés à l'image et à la ressemblance de Dieu. (Genèse 1:27). Les femmes sont des êtres humains à part entière, qu'elles aient un mari ou non. Nous appelons la famille, l'église et la société à respecter la dignité et l'image de Dieu dans chaque veuve, en obéissance à la Parole de Dieu.
4. **Commémoration de la Journée internationale des veuves le 23 juin** : Nous encourageons les chefs d'église à collaborer avec les veuves pour développer des activités visant à commémorer cette journée chaque année.

A propos de la CETA

La Conférence des Églises de toute l'Afrique (CETA) est un organisme œcuménique continental qui représente plus de 140 millions de chrétiens sur le continent. La CETA est la plus grande association d'églises protestantes, anglicanes, orthodoxes et indigènes en Afrique et est membre du réseau œcuménique mondial. La CETA est une communauté de 198 membres composée d'Églises, de conseils nationaux des églises, d'institutions de formation théologique et laïque et d'autres organisations chrétiennes dans 42 pays africains.

Lancement par la CETA du "Campagne Justice pour les Veuves en Zambie, Juin 2019"



CONFERENCE DES EGLISES DE TOUTE L'AFRIQUE

General Secretariat, Waiyaki way
P. O. Box 14205-00800, Westlands, Nairobi, Kenya
Tel: +254-20-4441483, 44441338
Email: secretariat@aacc-ceta.org

Campagne "Justice pour les veuves"



AACC-CETA

CONFERENCE DES EGLISES DE
TOUTE L'AFRIQUE



Procession pour la Journée Internationale des Veuves en Zambie, Juin 2019

Le problème

Il y a plus de 258 millions de veuves dans le monde, dont plus de 115 millions vivent dans l'extrême pauvreté. En outre, environ 1,5 million d'enfants sont des veuves (filles de moins de 18 ans) selon un rapport d'Action on Child.

Les veuves sont généralement confrontées à des expériences traumatisantes et déshumanisantes exceptionnelles ainsi qu'à des violations de leurs droits à la mort de leur mari. Les traitements et pratiques déshumanisants comprennent l'héritage des épouses, le refus des droits d'héritage et des droits fonciers, ainsi que la discrimination sociale qui entraîne une pauvreté accrue et des effets psychologiques durables. Certaines veuves et leurs enfants deviennent plus vulnérables au travail forcé et à la traite des êtres humains, en particulier

les personnes déplacées à l'intérieur du pays et celles qui sont dans les camps de réfugiés. Les veuves ne constituent donc pas un groupe homogène de femmes adultes, mais un groupe hétérogène aux expériences et aux antécédents divers. La reconnaissance de ces expériences uniques offre une opportunité de défense et de dialogue sur leurs droits.

Notre réponse

Une campagne régionale de "justice pour les veuves"

La CETA estime qu'aucune femme ne devrait subir de discrimination, perdre son gagne-pain, ses biens, sa dignité ou son statut, parce que son mari est décédé, et qu'aucune jeune fille ne devrait connaître le veuvage et

de multiples violations de ses droits fondamentaux à la suite d'un mariage précoce et illégal.

En réponse à cette situation, la CETA a lancé une campagne pour appeler les églises et les gouvernements à répondre au sort des veuves, en développant et en adoptant des politiques et des législations qui leur assurent une protection, ainsi qu'en répondant à leurs besoins sociaux et économiques. Cela renforcera l'économie et les relations sociales, au sein de leurs familles et de la société, ce qui permettra de briser le cycle de la pauvreté et contribuera à la réalisation des objectifs de développement durable.

Documenter leurs expériences particulières

Les veuves ont des expériences et des antécédents exceptionnels et variés qui sont restés largement inexprimés ou ont fait l'objet d'écrits dans des contextes qui ne représentent pas leurs expériences. Cette sous-représentation a donc continué à perpétuer le silence autour de leur sort. La CETA a développé un documentaire pour mettre en lumière ces expériences uniques, afin de contribuer à faire passer les preuves au-delà des revues académiques et des résultats de recherche pour les mettre en valeur dans des cas individuels qui amplifient leur voix et les sortent de l'ombre. Le documentaire vise à donner aux veuves les moyens de faire entendre leur voix auprès de l'Eglise, des gouvernements et des autres parties prenantes concernées, sur les questions qui les préoccupent.

Short-<https://drive.google.com/open?id=1pUkteYWXz-dCtnTviA3yzUvSh9j5EDo9>

Long-<https://drive.google.com/file/d/1evdnmoJ53vkqbW1z79vsvX-j-UPPX8Aw/view?usp=drivesdk>

Encourager les initiatives religieuses

La CETA a mis de côté une petite contribution, comme stimulation aux églises dans leurs communautés, afin